

Une Sheffordoise participe au Tour d'Afrique

par Daniel Guay

Huberte Lanteigne est acadienne parce que le cœur n'oublie pas l'Acadie. Huberte Lanteigne est sheffordoise parce que notre coin de pays a été un coup de cœur pour elle. Alors, elle a choisi de s'établir ici, dans un milieu sain, où elle peut profiter de la nature. Mais tout récemment, Huberte Lanteigne a aussi choisi de parcourir l'Afrique à vélo! Du Caire en Égypte à Capetown en Afrique du Sud, elle parcourra plus de 11 000 km au sein du Tour d'Afrique 2006. Avec la quatrième édition de ce périple, la course de vélo la plus exigeante qui soit commence à faire parler d'elle. Cette année, une quarantaine de cyclistes aguerris se sont lancés sur les pistes et routes qui les ont déjà menés le long du Nil en Égypte, à travers le désert du Soudan et dans les montagnes éthiopiennes. Bientôt, ils seront au Kenya et continueront leur aventure en Tanzanie, au Malawi,

en Zambie, en Namibie et au Botswana avant de terminer en Afrique du Sud. Ils atteindront leur destination au mois de mai, après quatre mois de découvertes et de rencontres. Car il ne faut pas oublier que le Tour d'Afrique est une course pour certains mais aussi une expédition à caractère humanitaire pour plusieurs. Vous n'avez qu'à visiter le



site du Tour (www.tourdafrique.com) et les liens qu'on y trouve pour voir la variété des causes soutenues par les participants. Pour Huberte Lanteigne, cet aspect de l'expédition est très important. Car Tour d'Afrique subventionne la construction de vélos en Afrique. Ces bicyclettes sont distribuées aux soignants pour leur permettre de rejoindre plus facilement des gens atteints du VIH-SIDA. Ainsi, notre cycliste du monde fait la promotion du transport à vélo, de l'économie locale et de l'aide communautaire auprès des malades dans les régions d'Afrique qu'elle parcourt. Elle vous invite d'ailleurs à donner à Tour d'Afrique via leur site web. Chaque somme de 70 \$ recueillie permet de fournir un vélo à un soignant africain. Toujours sur la Grande Toile, à l'adresse <http://catavelo.monblogue.com>, vous pouvez suivre le voyage de notre concitoyenne grâce aux commentaires et photos d'une autre participante du Québec, Catherine Corne.

Bravo, Madame Lanteigne, pour votre courage et votre sens de la solidarité... et rapportez-nous de beaux récits d'aventure!

Le sommaire

La gestion des matières résiduelles	2
Les élus et leurs dossiers	3
Un outil de revitalisation et de développement	4
En bref	4
C'est l'affaire de tous	5
Les matières qu'on peut utiliser pour fabriquer du compost	5
Une manière de fabriquer du compost.	5
Un directeur du service des incendies par intérim	6
En santé après 50 ans!	6
La récupération de certaines matières dangereuses	6
L'évolution des budgets de 1919 à 2005	7
La salle Maurice-G-Campbell	8
Les numéros importants	8

Le mot du maire

La gestion des matières résiduelles

par Yves Gosselin, maire

Bonjour!

J'ai aujourd'hui le plaisir de m'adresser à vous en tant que nouveau maire du Canton de Shefford et j'espère vous voir nombreux aux assemblées du conseil, le premier mardi de chaque mois. Je suis très honoré de votre confiance et je peux vous assurer de ma volonté de faire de notre canton un endroit encore meilleur pour vivre.

Je tiens d'abord à remercier monsieur Jean-Paul Forand qui m'a laissé une ville en excellente santé : il peut profiter de sa retraite en toute quiétude et être fier du travail accompli.

Comme vous le savez, l'hiver a été très difficile pour nos routes. Nos inspecteurs ont travaillé fort pour tenter de les rendre à peu près carrossables, et le conseil a l'intention d'apporter des correctifs majeurs sur les chemins les plus touchés.

Depuis un certain temps, vous entendez beaucoup parler de PGMR, de collecte des boues des fosses septiques, de gros bacs bleus, d'environnement. Le gouvernement québécois a en effet décidé de mettre l'accent sur la protection de l'environnement et il a invité les MRC et les municipalités à assumer une plus grande responsabilité en matière de protection de l'environnement. Il a rappelé aux MRC et aux municipalités leur obligation de veiller à l'application du règlement sur la gestion de l'eau, le Q2-R8, et sa volonté de faire passer le recyclage d'un peu plus de 20 % à l'heure actuelle à plus de 60 % d'ici 2008.

C'est ainsi que le PGMR (ou Programme de gestion des matières résiduelles) a été présenté au gouvernement pour approbation. Ce plan prévoit de multiples mesures et son objectif principal est la réduction du volume des déchets qui prennent le chemin du site d'enfouissement. Il faudra donc mettre l'accent sur le recyclage individuel. C'est dans ce

contexte que toutes les municipalités de la MRC se sont dotées de gros bacs bleus. Soit dit en passant, les bacs appartiennent à la propriété et doivent donc y être laissés si vous partez. Sinon, ceux qui vous remplaceront devront en acheter de nouveaux, qui

risquent de coûter le double du prix. Mais pourquoi de si gros bacs? Parce qu'il faudra recycler davantage et qu'à l'échéance du contrat actuel avec Intersan, nous opterons pour le ramassage des bacs bleus toutes les deux semaines afin de réduire les coûts, le transport des déchets coûtant de plus en plus cher.

L'enfouissement des déchets coûtera lui aussi de plus en plus cher, les sites devant se doter d'équipements et d'infrastructures de pointe, donc coûteux. La collecte généralisée des boues des fosses septiques permettra éventuellement de mettre en valeur ce type de déchets et de réduire ainsi le volume de déchets envoyés aux sites d'enfouissement, qui seront de moins en moins nombreux. Notre première tâche a été de dresser un inventaire complet des installations septiques, sur le territoire de la MRC. Il incombe maintenant à chaque municipalité de veiller à ce que tous les gens se conforment à ce règlement. Pour ceux qui ne le feraient pas, il y aura sûrement des frais. Mais l'équité sera rétablie entre tous les citoyens et, tous ensemble, nous travaillerons à protéger l'eau, cette ressource vitale. Vous recevrez d'ailleurs de la MRC toute l'information voulue sur ce programme, si ce n'est déjà fait.

Je termine en vous invitant à collaborer avec nous pour préserver notre environnement et pour laisser à nos enfants un milieu de vie sain et agréable. Je remercie le conseiller André Pontbriand qui a accepté de prendre la relève pour la coordination de votre Bulletin.



Important : Séance d'information sur la collecte des boues de fosses septiques

La collecte des boues de fosses septiques fera l'objet d'une séance d'information à l'intention des citoyens du Canton de Shefford, de Warden et de Waterloo le 10 avril prochain, à 19 h. Cette rencontre aura lieu à la salle des Chevaliers de Colomb, 251, rue Western à Waterloo.

Les élus et leurs dossiers

par André Pontbriand, conseiller municipal

En 2002, le gouvernement du Québec décidait que les élections de novembre 2005 seraient celles où, pour la première fois, tous les membres du conseil se présenteraient devant l'électorat pour un mandat de quatre ans.



De gauche à droite : Claude L'Allier, Sylvain Arès, Doris Chagnon, Yves Gosselin, Donald Tétréault, Daniel Leclair et André Pontbriand

Le 14

octobre dernier, à 16 h 31, la directrice générale de la municipalité du Canton de Shefford annonçait la fermeture des mises en candidature en vue des élections du 06/10/2005. En présence des candidats, elle spécifia que le conseiller Yves Gosselin serait le prochain maire et que les conseillers Pontbriand du siège no 2, Chagnon du siège no 4 et Lallier du siège no 6 étaient élus par acclamation. Elle déclara qu'il y aurait des élections pour l'obtention des sièges nos 1, 3 et 5. MM. Daniel Leclair et Antonio (Tony) Spinozzi convoitaient le siège no1 précédemment occupé par M. Yves Gosselin, tandis que MM. Donald Tétréault, conseiller sortant, et Pierre

Gourley briguaient le siège no 3 et que le conseiller sortant M. Sylvain Arès et M. Jean Gratton se disputaient le siège no 5. Lors de cette rencontre, la directrice des élections, Mme Sylvie Gougeon, précisa qu'il y aurait 4 519 votants pour cette élection.

Le soir du 6 novembre 2005, vers 9 h 30, la compilation des votes donnait : au siège no 1 Daniel Leclair

645 contre 140 pour Antonio (Tony) Spinozzi (44 bulletins rejetés); au siège no 3 Donald Tétréault 546 contre 233 pour Pierre Gourley (47 bulletins rejetés); au siège no 5 Sylvain Arès 498 contre 277 pour Jean Gratton (51 bulletins rejetés). L'assermentation de tous les membres du conseil a eu lieu le vendredi 11 novembre 2005 à l'hôtel de ville de la municipalité du Canton de Shefford.

Le 12 décembre dernier, les membres du conseil en réunion de travail se sont partagé les dossiers suivants :

Fonctions		Dossiers
Yves Gosselin	Maire	Les budgets. Le personnel. Site Internet. Les relations extérieures et les communications. Les séances de la MRC et du conseil régional des élus (CRE). Le Comité de la sécurité publique. La mise en place du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). La Corporation d'aménagement récréo-touristique de la Haute-Yamaska (CARTHY).
Daniel Leclair	conseiller siège no 1	Le comité WATT. L'environnement. La documentation. Vérification des comptes. Représentant au Centre d'action bénévole de Waterloo. Substitut du maire au comité (CRE).
André Pontbriand	conseiller siège no 2	Service d'incendie et de premiers répondants. Application du schéma de couverture de risques incendies. Les ententes intermunicipales en incendies. Le 911. Le transport adapté et collectif. Le bulletin municipal. Aide à la mise à jour du plan de mesures d'urgence.
Donald Thétréault	conseiller siège no 3	Les loisirs et les parcs de la municipalité. Le pacte rural. Substitut du maire à la MRC. Aide au bulletin municipal.
Doris Chagnon	conseiller siège no 4	La voirie.
Sylvain Arès	conseiller siège no 5	Service d'incendie et de premiers répondants. Application du schéma de couverture de risques incendies. Les ententes intermunicipales en incendies. Mise à jour du plan de mesures d'urgence. Réglementation sur les numéros civiques. La cour municipale.
Claude Lallier	conseiller siège no 6	Le parc écologique. La voirie. Représentant du conseil au Comité consultatif d'urbanisme.

Le Comité WATT

Un outil de revitalisation et de développement

par Vicky Perron,
organisatrice communautaire CSSSHY

Le Comité WATT est composé de membres représentant de tous les secteurs des communautés (journal, télévision communautaire, organismes

Le Comité WATT a vu le jour à la fin de l'année 2001. À ce moment-là, il avait trois grands mandats, soit susciter des rencontres de concertation entre les organismes, redémarrer Familles en fête et effectuer une enquête sur les besoins de la communauté. Aujourd'hui, le Comité WATT poursuit sa mission principale qui consiste à créer un espace de discussion et d'action, dont l'objectif général



Monsieur Daniel Leclair et madame Vicky Perron

est de favoriser la concertation par les rencontres d'échanges, par le soutien aux initiatives du milieu et par le développement de projets. Son rôle demeure le même : servir de «bougie d'allumage», c'est-à-dire cibler les besoins de la communauté afin de concevoir des projets y répondant. Plusieurs actions ont déjà abouti à des résultats concrets, dont la mise sur pied du journal communautaire *Panorama*, la journée Familles en fête, le projet Parc-école Saint-Bernardin, la buanderie communautaire et d'autres encore. Un plan d'action, révisé annuellement, oriente les actions et les priorités dans certains dossiers.

communautaires, loisirs, culture, Sûreté du Québec, jeunesse, comité anglofrancophone, Solutions Emploi, etc.). Les représentants des municipalités de Saint-Joachim de Shefford, du Canton de Shefford, de Warden et de Waterloo en font

également partie. Car les membres du Comité WATT reconnaissent la pertinence d'intégrer les représentants municipaux dans leur comité. En effet, les résidents de Warden, de Shefford et de Saint-Joachim de Shefford obtiennent certains services à Waterloo. C'est la raison pour laquelle les membres du Comité WATT sont soucieux de bien comprendre la réalité de ces quatre municipalités et de les prendre en considération lors de la mise en place de projets. La représentation de votre municipalité au sein de la structure favorise l'arrimage de certains projets.

En bref

Un conseiller à votre disposition

À compter du 7 avril, vous pourrez rencontrer un conseiller municipal tous les vendredis matin, de 9 h 30 à 11 h 30, à l'hôtel de ville! Vos conseillers assureront cette permanence à tour de rôle. C'est monsieur Daniel Leclair qui, le premier, utilisera ce nouveau bureau.

BMX, vélo de montagne, vélo sur piste, vélo de route : ça vous intéresse!

Le Centre national de cyclisme de Bromont vous ouvre ses portes. Les adultes et les enfants (six ans et +) sont les bienvenus. Des camps de jour et des journées sportives sont aussi au programme du Centre. Une politique des prix est présentement en élaboration. Pour information, communiquez avec Christine Dupuis au 777-0387.

B&B, Bed and Breakfast, Café couette, etc.

Saviez-vous que ce type d'hébergement est maintenant possible presque partout sur le territoire, sous réserve de certaines conditions? Informez-vous auprès du personnel de l'hôtel de ville.

Rénovillage et travaux d'installations septiques

Les travaux d'installations septiques (fosse ou champ d'épuration) dans le cadre du programme Rénovillage sont admissibles pourvu que le demandeur satisfasse aux autres critères du programme, notamment :

- que la résidence soit d'une valeur inférieure à 60 000 \$;
- que le revenu familial soit en-deça des seuils fixés par la Société d'habitation du Québec.

Tout propriétaire susceptible d'être admissible peut s'adresser à la MRC. Lors d'un simple appel téléphonique ou d'une visite aux bureaux de la MRC, Mme Poirier sera en mesure de donner les grandes lignes du programme et de déterminer si son interlocuteur semble admissible ou non. Lorsque le demandeur est admissible, nous l'aidons à remplir les formulaires requis et l'accompagnons dans l'ensemble de sa démarche.

L'environnement

C'est l'affaire de tous

par Daniel Leclair, conseiller municipal

Comme vous le savez, la qualité et la protection de l'environnement de notre municipalité me tiennent beaucoup à cœur et j'ai été très heureux de voir le maire Yves Gosselin me confier ce dossier.

En novembre dernier, le CLD de la Haute-Yamaska tenait, en collaboration avec la Chambre de commerce, un colloque de 2 jours : Vision 2015. La question environnementale fut l'un des principaux enjeux identifiés au cours de cette rencontre. C'est pourquoi un comité de travail a été créé pour élaborer des projets concrets liés au maintien et à l'amélioration de l'environnement de notre région : éducation populaire, réhabilitation de la qualité de la rivière Haute-Yamaska et des lacs de notre région.

Dans le contexte de notre municipalité, je ferai appel à vous, chers concitoyens, afin de discuter de nos préoccupations communes et des moyens à prendre pour maintenir et améliorer la qualité de notre environnement sous tous ses aspects : gestion des déchets; récupération; compostage; gestion des matières résiduelles; gestion de l'eau; protection des milieux humides, des boisés, des forêts, des berges et autres écosystèmes; pollution visuelle. Cette démarche nous permettra d'élaborer un plan d'action formel pour protéger

et valoriser notre environnement que j'aimerais déposer auprès des membres du Conseil au cours de l'automne prochain.

J'en profite pour vous signaler quelques statistiques relatives à cette question :

- 78 % des Canadiens priorisent la protection de l'environnement.
- 85 % des Québécois placent l'environnement en tête de liste de leurs préoccupations.

Source : Centre de recherche et d'information sur le Canada (CRIC).

C'est l'activité humaine, de quelque nature qu'elle soit, qui est la principale menace pour l'environnement :

Nous faisons tous partie du problème, faisons partie de la solution.

Je termine en invitant tous ceux que ces questions intéressent à me contacter par courrier électronique à l'adresse suivante : daniel_leclair@videotron.ca ou en laissant leurs coordonnées à la mairie.

Une manière de fabriquer du compost

par André Pontbrinad

Après avoir choisi une surface de trois pieds sur trois pieds environ sur son terrain, on pourra y verser les matières à composter soit en tas à l'air libre, soit dans un enclos construit avec un matériau qui laisse passer l'air : «broche à poules», treillis, clôture à neige ou autre.

Il est important de savoir que, pour faire du compost, il faut de l'air, de l'humidité, du carbone (qui est apporté par les déchets bruns, durs et secs) et de l'azote (qui provient des déchets verts, mous et mouillés). Pour ajouter de l'air à un tas de compost, on peut placer deux ou trois pieux à travers le tas afin de pouvoir le remuer et le retourner plus facilement, ou encore installer un tuyau de PVC perforé (plomberie) au centre du tas afin de créer une cheminée d'air. Une autre méthode consiste à construire le tas sur une palette d'expédition de

matériaux. Il est important de ne pas entasser les matières à composter de façon trop compacte. Pour accélérer le processus de décomposition, on peut verser sur le tas de compost le liquide que l'on aura obtenu en passant des pelures de fruits et de légumes au robot culinaire, ou simplement ajouter quelques pelletées de terre.

Je nous souhaite un bon compostage.

Note : Je remercie Mme Francine Langlois, du Garage JPM, pour la documentation qu'elle m'a remise et qui me permet aujourd'hui de vous présenter ce texte sur le compostage.

Source : Liz Ball, *Compostage*, collection «Nos Jardins», les éditions Modus Vivendi.

Aux déchets ou au compostage

Les matières qu'on peut utiliser pour fabriquer du compost

Ces matières sont : l'herbe, les feuilles mortes et les aiguilles de pin déchiquetées à la tondeuse, les matières ligneuses (copeaux de bois, écorces, rejets d'émondage, broussailles toujours passés au déchiqueteur), déchets de cuisine (les pelures des fruits et des légumes, les pains et gâteaux rancis, le marc de café, les sachets de

thé, les fruits trop mûrs et les coquilles d'œufs), la cendre de bois (à utiliser en petite quantité), le contenu du sac d'aspirateur, les cheveux humains, les plantes d'intérieur fanées, la sciure de bois et les algues rincées à l'eau douce.

Un directeur du service d'incendie par intérim

par André Pontbriand, conseiller municipal

Notre directeur du service d'incendie, M. Daniel Melançon, ayant obtenu un nouveau poste à Drummondville, a demandé au conseil, le 26 septembre dernier, un congé sans solde pour se donner le temps de voir s'il acceptera sa nouvelle fonction dans cette ville. Après discussion lors de sa séance du 4 octobre, le conseil a décidé à l'unanimité, par résolution, de lui accorder un congé de six mois sans solde à compter du 31 octobre 2005. Cette concession a obligé le conseil



Messieurs Denis Labrecque et, à gauche, André Cadorette (directeur)

à ouvrir ce poste aux officiers faisant partie des pompiers volontaires et à nommer MM. André Cadorette directeur du service et Denis Labrecque capitaine, pour que tous deux assurent l'intérim. Ces nominations pour combler l'absence de M. Melançon à la direction du service d'incendie ont été annoncées lors de la séance du 15 novembre 2005. Ces deux officiers sont pompiers volontaires pour la municipalité depuis la fondation de ce service le 05/05/1998. Nous souhaitons bonne chance à MM. Melançon, Cadorette et Labrecque dans leurs nouvelles fonctions.

La récupération de certaines matières dangereuses

C'est par souci de protéger l'environnement que les propriétaires du Garage JPM, situé au 1 017 de la rue Denison Est, face au chemin Maheu, l'ont inscrit à la SOGHU comme point de collecte pour les huiles usagées, les filtres à huile et les contenants de plastique ayant renfermé des huiles neuves ou usagées. Ils se sont aussi inscrits au Programme québécois de récupération de pneus hors d'usage de Recyc-Québec. Ils peuvent

également récupérer les batteries de véhicules (autos, camions, tracteurs, etc.) et les piles rechargeables seulement (cellulaires et autres).

Ce service offert par le Garage JPM est gratuit pour la population et le point de collecte est ouvert aux heures d'ouverture du garage : soit de 8 h à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h à 14 h le vendredi.

En santé après 50 ans!

par Louise Thibault, infirmière
CSSS de la Haute-Yamaska, Mission CLSC

C'est quoi au juste?

Une activité d'information et de prévention offerte gratuitement :

- o Animée par une infirmière de votre CLSC et une coanimatrice bénévole
- o Six rencontres de ± 2 h chacune
- o Des présentations d'information, des vidéos, des jeux, des tests amusants
- o Des pauses exercices
- o Une collation santé offerte gratuitement à chaque rencontre
- o Et des tas de trucs pour vivre mieux plus longtemps

Les sujets :

- o Les changements du corps dus au vieillissement
- o L'alimentation, les troubles digestifs et la

constipation

- o Le sommeil et ses modifications
- o Les articulations, l'arthrose, l'arthrite, l'ostéoporose
- o La gestion du stress et de l'anxiété
- o La consommation des médicaments et des produits naturels
- o Les moyens non médicamenteux pour faire face à certains malaises
- o La préparation de la visite chez le médecin/pharmacien

Vous êtes intéressé? Alors inscrivez-vous sans tarder en téléphonant au 375-9497 poste 6286.

Dès qu'il y aura un nombre suffisant d'inscriptions, un atelier vous sera offert près de chez vous ou à Granby, selon le nombre de demandes reçues.

Si vous faites partie d'un groupe qui aimerait avoir ces ateliers pour ses membres, veuillez me contacter le plus tôt possible afin de pouvoir en évaluer la possibilité.

Un peu d'histoire

L'évolution des budgets de 1919 à 2005

par André Pontbriand, conseiller municipal

Grâce à cette chronique, je peux vous présenter l'évolution des budgets de la municipalité de 1919 à 2005. Je vous conseille de conserver ce texte car, la prochaine fois, je vous exposerai l'évolution du taux de taxation.

Entre 1919 à 1955, les budgets ont fluctué entre 10 000 et 15 000 \$. En effet, le budget de 1920 était de 10 625,12 \$, tandis que celui de 1955 atteignait la somme de 15 072,57 \$. Ces budgets ne furent dépassés que deux fois pendant cette période : d'abord en 1931, où il fut de 17 027,26 \$; une augmentation due à l'indemnité de 406,42 \$ que la municipalité avait été obligée de verser à la veuve d'un citoyen décédé à la suite d'un accident de la route. La deuxième fois, en 1937, où le budget passa à 15 714,70 \$ à cause de la réparation de certains chemins pendant l'hiver de 1938. Après avoir établi les états financiers en date du 03/02/1930, le conseil évaluait la dette municipale à 20 000 \$. Pour légaliser sa position et consolider la dette, le conseil adopta le 07/04/1930 un règlement par lequel la municipalité s'autorisait à publier et à vendre, pour et au nom de la municipalité, des obligations d'une valeur de 20 000 \$, portant intérêt à 5,5 % par année, payables semi-annuellement le premier des mois d'avril et d'octobre.

Du 07/04/1955 au 03/03/1958, les budgets passèrent de 13 193,55 \$ à 19 305,00 \$. En 1959, le budget se situait à 17 677,56 \$; une hausse attribuable aux petites augmentations salariales pour les ouvriers qui oeuvraient sur les chemins, à l'utilisation d'une machinerie motorisée pour l'entretien des chemins (02/05/1955, 21/11/57) ainsi qu'aux coûts de l'emprunt de 1951. Le 06/08/1951, la municipalité dut faire un emprunt de 25 000 \$ sur dix ans à un taux d'intérêt de 4 %. Emprunt qui visait l'amélioration des chemins et qui fut autorisé lors de la consultation populaire du 16/09/1951. Soixante-sept citoyens contre vingt-trois votèrent en faveur de cet emprunt. Le 06/06/1953, une taxe spéciale de 0,60 /100 \$ fut votée pour assumer cet emprunt. Le 02/03/1959, face à des dépenses possibles de 17 677,50 \$, la municipalité imposait une taxe spéciale de 0,25/100 \$ d'évaluation pour absorber les coûts d'entretien des chemins en hiver. Après l'étude de son budget, le conseil, par la résolution 174A, annula la

résolution 174 afin d'abolir la surtaxe de 0,24/100 \$. Le 07/03/1960, le budget présenté était de 10 700 \$, soit approximativement le même montant que celui de 1920. Le 02/03/1965, le budget atteignait 15 473,37 \$, somme presque identique à celle du budget de 1939, qui était de 15 714,70 \$. En 1966, il se chiffrait à 44 562,27 \$ et en 1975, à 108 675,00 \$. En 1966, l'augmentation budgétaire est la conséquence du règlement 177. En effet, le 07/03/1960, le conseil décidait d'emprunter 85 000 \$ afin de reconstruire 17 milles de chemin. Des bons furent émis à partir du 15/09/1960 et répartis sur une période de vingt ans. Cet emprunt fut approuvé par 187 voix contre 27 lors du référendum des 01 et 02/04/1960. Le 14 décembre de la même année, le conseil transférait au règlement 177 la balance de l'emprunt et le crédit du règlement 164, ainsi que toutes les taxes à percevoir dudit règlement afin de clore les dépenses qui en découlaient.

Des années 1960 à aujourd'hui, la municipalité a connu une croissance exponentielle. Des développements sont apparus les uns après les autres. Dans les années 1960, ce sont les développements suivants : Darby, Boulet; en 1970 : Supérieur, Maher, Dupuis, Picard,

Maisons mobiles de l'Estrie, Daudelin, l'Estriade; en 1980 : Québec Inc., la Seigneurie de Shefford, Des Chênes, de la Roseraie; et en 1990 : Fédinco Lussier Internationale, Lindco Inc. (Grubb), Domaine du soleil levant (Forand), etc. Ces développements obligèrent la municipalité à se doter de services plus structurés et plus diversifiés que ceux des années 1919 à 1960. Pendant cette période, elle s'est adjoint : une direction générale, une secrétaire à la comptabilité, une secrétaire, une réceptionniste, un service d'inspection des chemins avec deux employés, un service d'inspection en bâtiments avec deux employés, un service d'évaluation foncière en collaboration avec la MRC, un service d'incendie pour les secteurs sud, ouest et nord, ainsi qu'un service de premiers répondants. Elle a signé des ententes avec Waterloo pour la protection incendie de son territoire est, pour le transport

adapté, pour le Centre d'action bénévole, pour la bibliothèque, pour l'accès aux loisirs non seulement de Waterloo, mais aussi de Bromont et de Granby, etc. Et dernièrement, en 2003-2004, elle s'est dotée d'un nouvel hôtel de ville afin de loger adéquatement son personnel et de recevoir dignement ses citoyens.

Evolution des budgets de la municipalité		
Dates	Taux	Budgets
07/03/1921	22 millins	10 625,20 \$
03/05/1927	25 millins	12 249,50 \$
07/04/1930	26 millins	13 028,24 \$
01/04/1935	2,10/100 \$	10 387,06 \$
08/03/1939	2,00/100 \$	11 934,40 \$
03/04/1945	2,40/100 \$	
02/03/1950	2,50/100 \$	13 048,28 \$
07/03/1955	2,50/100 \$	15 072,57 \$
07/03/1960	1,25/100 \$	10 700,00 \$
22/03/1965	1,50/100 \$	15 473,37 \$
03/03/1970	1,25/100 \$	41 351,00 \$
04/02/1975	1,00/100 \$	108 675,00 \$
10/01/1978	0,15/100 \$	187 258,00 \$
05/02/1980	0,75/100 \$	276 911,00 \$
13/12/1983	0,50/100 \$	476 285,00 \$
17/12/1985	0,55/100 \$	515 000,00 \$
20/12/1988	0,60/100 \$	676 904,00 \$
21/12/1990	0,65/100 \$	866 554,00 \$
15/12/1993	0,65/100 \$	1 502 258,00 \$
20/12/1995	0,65/100 \$	1 628 553,00 \$
15/12/1998	0,90/100 \$	2 456 592,66 \$
13/12/2000	0,90/100 \$	2 823 838,00 \$
10/12/2003	0,90/100 \$	3 793 528,00 \$
07/12/2005	0,90/100 \$	3 588 279,00 \$

Source : Procès-verbaux de la municipalité du Canton de Shefford.
Compilation : André Pontbriand

La salle Maurice-G-Campbell

par André Pontbriand, conseiller municipal

Le 15 novembre dernier se tenait la séance régulière du conseil, nouvellement élu le 6 du même mois, au cours de laquelle l'ex-maire Forand devait dévoiler le nom de la salle du conseil. Il prononça son allocution devant une vingtaine de contribuables et en présence de Mme Marguerite Campbell, nièce de M. Maurice G. Campbell décédé le 11 septembre 2000.

À cette occasion, M. Jean-Paul Forand déclara qu'«au cours de sa longue histoire, notre communauté a pu compter sur des personnes dévouées qui ne regardaient ni les efforts, ni le temps. Il nous



La nièce de M. Campbell, Mme Marguerite Campbell,

fait plaisir d'honorer ce soir la mémoire d'une personne si précieuse, à savoir celui qui fut secrétaire municipal de 1948 à 1988, M. Maurice Campbell. Véritable encyclopédie municipale, M. Campbell a veillé à la bonne marche de l'administration municipale à une époque où la rémunération était presque nulle, sinon inexistante, et les moyens de communication bien réduits. À cette époque, il était possible de connaître individuellement chaque électeur et de répondre à ses demandes à la pièce. C'était une autre époque, mais une époque extrêmement exigeante en termes de présence et de disponibilité. J'inviterais la nièce de M. Campbell, Mme Marguerite Campbell, à enlever le voile qui couvre cette plaque et je nomme cette espace : la salle Maurice-G.-Campbell. Nous rendons ainsi un modeste hommage, bien mérité, à celui qui fut l'un de nos secrétaires.»

Les numéros de téléphone importants

Urgences (ambulance, incendie, police) : 911
La Caserne des pompiers : 776-3316

La mairie du Canton de Shefford
245, chemin Picard
Shefford (Québec) J2M 1J2

Téléphone : 539-2258
Télécopieur : 539-4951

Accueil et information : poste 0
Bureau du maire : poste 228
Direction générale : poste 224
Bâtiment et permis : poste 234
ou 225
Perception et taxes : poste 222
Voirie et travaux publics : poste 227

Courrier électronique : info@cantonshefford.qc.ca
Site Internet : www.cantonshefford.qc.ca

Le Bulletin d'information est produit par la Municipalité du Canton de Shefford

Coordination : André Pontbriand, conseiller municipal
Sylvie Gougeon

Collaboration : Daniel Guay, Yves Gosselin, Daniel Leclair,
Vicky Perron, André Pontbriand, Donald Tétreault et Louise Thibeault

Révision des textes : Monique Herbeuval

Photos : Sylvain Audet, Daniel Guay et André Pontbriand

Réalisation : Sylvain Audet, mba
Canton de Shefford, (450) 777-1489

